

Dans le processus de déclaration, il est important d'expliquer la méthodologie que vous avez utilisée afin de collecter ou d'estimer vos données. Vous pouvez le faire directement dans notre portail de déclaration ÉCO-D sous la section à cet effet.

Cela nous fournira l'ensemble des détails et précisions nécessaires à l'évaluation de votre déclaration, et nous permettra de comprendre les spécificités de votre entreprise. La description de la méthodologie se réalise en trois grandes étapes :

- 1 Transmettez les informations pertinentes sur votre entreprise;
- 2 Expliquez les grandes étapes abordées pour calculer les poids des matières visées;
- 3 Donnez des détails et précisions afin que votre déclaration soit plus claire lors de notre évaluation.

## ÉTAPES MÉTHODOLOGIQUES (LORS DE LA CRÉATION DES FICHIERS DE TRAVAIL)

- 1 Dressez la liste de tous les produits vendus durant l'année de référence.
- 2 Déterminez à qui incombe la responsabilité de chaque produit :
  - incluez dans votre déclaration tous les contenants, les emballages et les imprimés relatifs aux marques pour lesquelles vous agissez à titre de premier fournisseur au Québec;
  - afin de vous aider à identifier les produits vendus sous la marque d'un fournisseur dont vous n'êtes pas responsable, vous pouvez consulter la liste des entreprises dont on attend la déclaration, disponible dans le système de déclaration.

Pour les produits pour lesquels vous êtes responsables, identifiez les composantes de chaque produit.

Par exemple, pour une boîte de sacs de congélation refermables :

- le poids de la boîte;
- les sacs refermables eux-mêmes seront visés comme contenants, emballages et imprimés vendus comme produits (CEI produits) à compter du tarif 2018 (se référer au point suivant).



- 4 Veuillez noter qu'à partir du Tarif 2018, les contenants, les emballages et les imprimés vendus comme CEI produits seront visés et devront être déclarés par votre entreprise, si applicable. Par exemple :
  - assiettes à tartes en aluminium;
  - sacs cadeaux et cartes de souhaits;
  - assiettes et verres en carton et en polystyrène;
  - sacs à collation, à sandwich et à congélation.
- Incluez tous les emballages secondaires et tertiaires qui se retrouveront ultimement chez le consommateur.

Par exemple : la pellicule plastique autour d'un emballage multiple de bouteilles d'eau et son plateau.

6 Indiquez les sources de données utilisées pour élaborer vos déclarations.

Par exemple : les poids unitaires réels déterminés manuellement ou fournis par le fabricant, le fournisseur ou l'imprimeur.



## **DÉDUCTIONS PERMISES (LORS DE LA CRÉATION DES FICHIERS DE TRAVAIL)**

- 1 Les emballages de transport qui ne sont pas ultimement destinés à un consommateur.
- 2 La marchandise retournée qui :
  - fait partie d'un rappel;
  - est expirée;
  - est endommagée et ne peut être vendue à un consommateur;
  - est non distribuée.
- Tous les contenants, les emballages et les imprimés récupérés à l'interne non vendus ou non distribués.

- Tous les contenants consignés. Par exemple : les boissons gazeuses, etc.
- Les contenants et les emballages dont le consommateur final est un établissement industriel, commercial ou institutionnel.



## INFORMATIONS À FOURNIR LORS DE LA DÉCLARATION EN LIGNE

- 1 Décrivez vos activités, produits et le nombre d'établissements au Québec.
- Mentionnez les changements survenus depuis la dernière déclaration.
- 3 Expliquez les écarts marqués entre les quantités déclarées actuelles et celles de la dernière déclaration.

## Par exemple :

- ↑ ou ↓ du chiffre de ventes (%);
- ajout ou retrait de produits;
- réduction des matières d'emballages;
- mise en place de nouvelles mesures.